



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

1 Septembre 2016

Côte d'Ivoire : Il est temps de mettre fin à l'impunité des crimes de la CPI*La société civile réclame la pleine incorporation du Statut de Rome en droit national*

Bénin/La Haye—Le Président de la Côte d'Ivoire Alassane Ouattara devrait entreprendre des poursuites nationales de tous les auteurs de crimes internationaux graves en incorporant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) dans la législation nationale, a déclaré aujourd'hui la Coalition pour la CPI.

La Côte d'Ivoire est le pays sur lequel la campagne de la Coalition pour la justice mondiale se concentrera pendant le mois de septembre 2016. La campagne de longue durée invite les pays à travers le monde à se joindre à la CPI et à adopter des lois nationales pour poursuivre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

« Le président Ouattara devrait mener à terme sa détermination à veiller à ce que les responsables de la crise postélectorale de 2010, y compris de son propre camp, soient traduits en justice et que les procès suivent leur cours complet, soit à La Haye ou à Abidjan, afin d'assurer une paix durable dans le pays », a déclaré **Ali Ouattara, président de la Coalition ivoirienne pour la CPI.**

Dans une lettre envoyée la semaine dernière au président Ouattara, la Coalition a exhorté la Côte d'Ivoire de démontrer son engagement à la justice et à l'État de Droit en adoptant la législation nationale de la CPI pour permettre à ses institutions judiciaires de tenir responsables tous ceux qui commettent des crimes graves.

En mars 2015, la Côte d'Ivoire modifia son code pénal pour les crimes de la CPI, mais n'incorpora pas le Statut de Rome dans la législation nationale. La société civile dans la Coalition ivoirienne pour la CPI a émis des réserves quant à la capacité judiciaire de la Côte d'Ivoire de poursuivre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les cas de génocide de façon efficace.

« Le défi est de rechercher, poursuivre et punir tous les responsables au niveau national », a déclaré **Jelena Pia-Comella, directeur général de la Coalition pour la CPI.** « Il est de la responsabilité première des États membres de la CPI d'enquêter et de poursuivre les atrocités de masse, jouant ainsi un rôle clé dans la protection des citoyens en temps de guerre et de conflit. La Côte d'Ivoire doit faire plus pour éradiquer l'impunité ».

« La Côte d'Ivoire doit adopter la législation nationale de la CPI et donner effet au principe complémentaire pour se mobiliser contre l'impunité », a dit **Clément Capo-Chichi, coordinateur régional de la Coalition pour la CPI en Afrique.** « Il nous faut rappeler à nos dirigeants la signification de la responsabilité de protéger ; il s'agit de la responsabilité de nous protéger contre les atrocités de masse, de leur devoir de fournir les moyens au système de justice afin qu'ils puissent poursuivre et juger les crimes et, en cas d'échec, que la communauté internationale assume ses responsabilités d'aider à mettre fin aux abus et, surtout, d'une justice efficace pour les victimes, » lors de la dixième conférence trimestrielle de la Coalition ivoirienne le 16 mars 2016.

La Côte d'Ivoire a démontré son engagement continu envers la CPI. En juillet 2016, alors que les États africains envisageaient le retrait du Statut de Rome, **le ministre des Affaires étrangères Abdallah Albert Toikeusse Mabri se rappelle** : « L'Afrique doit avoir une meilleure gouvernance. Une gouvernance

CONTACTEZ-NOUS

À Abidjan :

Ali Ouattara

Président

Coalition ivoirienne pour la CPI

Tel : +225 20 37 11 10

Mob : +225 07 53 30 80

coalivoicpi@yahoo.fr**À Cotonou :**

Clément Capo-Chichi

Coordinateur régional - Afrique

Coalition pour la CPI

Tel : +229 21002673

Mob : +229 95990707

capo-chichi@coalitionfortheicc.org**À La Haye :**

Niall Matthews

Chargé de communication

Coalition pour la CPI

Tel : + 31 70 311 1085

matthews@coalitionfortheicc.org



irréprochable. Une fois établie et que nous nous sommes munis des moyens de punir, de ne pas vivre en toute impunité, alors seulement nous pourrions discuter l'attitude à adopter vis-à-vis de la CPI. La Côte d'Ivoire ne s'associera pas à une action telle qu'un retrait collectif de la CPI ».

Le 3 novembre 2015, lors de son discours à la cérémonie d'assermentation devant le Conseil constitutionnel, **le Président Ouattara a déclaré** : « J'apprécie l'importance de vos besoins et vos attentes élevées et légitimes. J'ai vu à quel point vous appréciez être capable de travailler dans la paix et la sécurité. [...] Vous m'avez montré l'importance que vous attachez à la justice égale pour tous ».

Informations générales sur la CPI et les poursuites nationales en Côte d'Ivoire

L'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo et son allié politique Charles Ble Goude sont actuellement en procès devant la CPI pour crimes présumés contre l'humanité dans le but de garder le pouvoir après avoir perdu l'élection présidentielle de 2010 en encourageant des attaques contre les partisans du président élu Alassane Ouattara.

L'ancienne première dame Simone Gbagbo est également recherchée par la CPI pour son rôle présumé dans la violence. Elle est cependant en Côte d'Ivoire devant les tribunaux d'Abidjan pour faire face à un procès national pour crimes présumés contre l'humanité. Le procès a débuté le 31 mai 2016 et est en cours. La Coalition surveille le procès afin de déterminer s'il est conforme aux normes énoncées dans l'article 17 du Statut de Rome gouvernant si les procédures nationales peuvent prendre la priorité sur les cas de la CPI.

L'ancienne première dame a également été reconnue coupable par un tribunal ivoirien en 2015 d'avoir porté atteinte à la sécurité de l'État et condamnée à servir 20 ans de prison. Les juges d'appel de la CPI ont constaté que les procédures internes ne couvrent pas les mêmes crimes que ceux couverts par le procès de la CPI et que la Côte d'Ivoire est obligée de la remettre à La Haye.

À propos de la CPI

La CPI est la première cour internationale permanente ayant compétence pour poursuivre les responsables de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui stipule que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou refusent d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

Il y a actuellement dix enquêtes actives devant la CPI: la République centrafricaine I & II; la République Démocratique du Congo; Darfour, Soudan; Kenya; Libye; Ouganda; Côte d'Ivoire; Mali et la Géorgie. La CPI a publiquement émis 33 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Quatre procès sont en cours. Il y a eu deux condamnations et un acquittement. Huit examens préliminaires sont en cours, y compris dans des situations en Afghanistan, au Burundi, en Colombie, en Guinée, en Palestine, en Irak/Royaume-Uni, au Nigeria et en Ukraine. Le Bureau du Procureur a conclu des examens préliminaires relatifs au Honduras, au Venezuela, à la Palestine, à la République de Corée et aux Comores, déclinant dans chaque cas d'ouvrir une enquête.

À propos de la Coalition

La Coalition pour la Cour Pénale Internationale est un réseau mondial d'organisations de société civile dans 150 pays luttant pour la justice pour les victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide à l'aide de juridictions nationales et de la Cour Pénale Internationale.

www.coalitionfortheicc.org

COALITION FOR THE INTERNATIONAL CRIMINAL COURT

PRESS RELEASE

WWW.COALITIONFORTHEICC.ORG

